

## **.CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE**

**Procès-Verbal de la séance du 4 novembre 2011**

\*\*\*\*\*

**Séance ouverte à 20 h 30**

**Public : 2 personnes**

**Présents :** M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, M. ORAIN, Mme BRAGA, Mme BORDIER, M. GAUTHIER, M. JORAND, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme GAROT, Mme THEVENIN-  
PLOUX

**Absents avec procuration :** Mme MURAT (procuration à M. FOUCQUETEAU), M. JUSTINE  
(procuration à M. CLEMENT)

**Absente :** Mme TOLLEMER

**Président de séance :** M. CLEMENT

**Secrétaire de séance :** Mme GAROT

### **Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2011**

*Il est approuvé avec l'observation suivante de la part de Monsieur ORAIN :*

«Concernant la mise en place de la signalétique rue de la Mairie et rue de l'Eglise, il convient de préciser que les riverains en ont été informés par le bulletin municipal, quand bien même ils n'ont pas reçu de courrier et que l'information figurait également sur le blog de la mairie de Muides ».

*Vote : POUR A L'UNANIMITE*

### **Décisions du Conseil Municipal**

#### **I – Budget Primitif 2011 de la Commune – Décision Modificative n° 5 :**

Considérant divers ajustements de fin d'année, notamment relatifs à l'éclairage public rue du 11 Novembre, aux aménagements dans l'office de la salle polyvalente et dans l'atelier communal, ainsi que certaines observations formulées par le Trésorier Municipal, concernant notamment la création d'un arrêt de bus scolaire et l'extension du réseau électrique suite à un permis de construire en zone agricole, la section d'investissement du Budget Primitif 2011 de la Commune est abondé de 18 962 €, la somme correspondante étant prélevée sur divers comptes excédentaires en section de fonctionnement.

*Vote : POUR A L'UNANIMITE*

#### **II – Budget annexe 2011 de l'Assainissement – Décision Modificative n° 3 :**

Considérant divers ajustements relatifs à l'état du patrimoine communal et à ses amortissements, réalisés entre le Trésorier Municipal et le secrétariat de mairie, le Budget annexe 2011 de l'Assainissement est modifié en section d'investissement et en section de fonctionnement, par des opérations d'ordre comptable.

*Vote : POUR A L'UNANIMITE*

#### **III – Budget Primitif 2011 – Décision Modificative n° 1 :**

Considérant divers ajustements relatifs à l'état du patrimoine communal et à ses amortissements, réalisés entre le Trésorier Municipal et le secrétariat de mairie, le Budget annexe 2011 de l'Assainissement est modifié en section d'investissement et en section de fonctionnement, par des opérations d'ordre comptable.

*Vote : POUR A L'UNANIMITE*

#### **IV – Occupation du domaine public communal par France Télécom – Redevance annuelle :**

Considérant l'état d'occupation par France Télécom du patrimoine communal au 31 décembre 2010 ouvrant droit à redevance, les valeurs actualisées en 2011 et les modes de calculs réglementaires, le conseil municipal fixe la redevance annuelle pour 2011 à 823,71 €.

*Vote : POUR A L'UNANIMITE*

#### **V – Réforme des taxes d'urbanisme – Fixation du taux de la Taxe d'Aménagement :**

Le maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle taxe remplaçant la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.) a été créée, la Taxe d'Aménagement (T.A.) et que les collectivités doivent délibérer pour l'instituer et en fixer le taux entre 1 à 5 % .

Pour les communes ayant un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé et percevant effectivement la T.L.E., faute de délibération expresse, c'est le taux de la T.L.E. qui s'appliquera de plein droit pour la T.A., soit 2 % actuellement à Muides.

Le rendement de la T.L.E. et de la T.A. à taux égal, n'étant pas évident, les modes de calcul s'appliquant de manière différente selon les types d'opérations réalisées, le maire propose au conseil municipal de fixer le taux de la T.A. à 2,5 % et précise que ce taux pourra être révisé tous les ans par nouvelle délibération expresse. Aucune exonération facultative, après énumération de celles-ci par le maire, n'est retenue.

*Vote : POUR A L'UNANIMITE*

#### **VI – Création d'un poste de Rédacteur Territorial :**

Le maire informe le conseil municipal qu'un agent communal a réussi son examen professionnel de Rédacteur Territorial et a été inscrit sur la liste d'aptitude correspondante le 22 juin 2011 auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

Il propose la création d'un emploi de Rédacteur Territorial au sein des effectifs de la commune au 1<sup>er</sup> décembre 2011 et se charge d'effectuer les formalités nécessaires pour nommer l'agent concerné sur ce poste.

*Vote : POUR A L'UNANIMITE*

#### **VII – Participation aux frais de classe de neige – Année scolaire 2011/2012 :**

Le maire informe le conseil municipal que 21 élèves de CM2 vont partir du 3 au 16 décembre 2011 en classe de neige. Il propose de maintenir la participation de la commune et celle de l'A.P.E. à l'identique des années précédentes, soit 50 % pour la commune (363,30 €) et 10 % pour l'A.P.E. (72,66 €), 40 % restant dus par les familles (290,64 €) par enfant et pour l'ensemble du séjour.

*Vote : POUR A L'UNANIMITE*

### **Informations diverses**

#### **1°) Le point sur l'avancement des travaux d'assainissement collectif :**

Les travaux des deux postes de refoulement rue des Garennes et rue Neuve sont achevés. Les travaux de canalisations ont démarré ce jour 4 novembre, avenue de la Loire et seront réalisés en

concordance avec les travaux d'adduction d'eau potable envisagés par le S.M.A.E.P. (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable) de Saint-Dyé.

2°) Le point sur les travaux de l'épicerie :

Les travaux débuteront après le déplacement nécessaire de compteurs par ERDF, ce qui devrait se faire sous 15 jours à 3 semaines. Ces travaux devront être terminés avant les vacances de Pâques, soit avant le début de la saison touristique.

3°) Le point sur les diverses commissions municipales :

- a) Affaires sociales : le C.C.A.S. se réunira le jeudi 10 novembre à 18 h 15 à la mairie. Madame BRAGA informe le conseil municipal que la prochaine brocante du C.C.A.S. pourrait avoir lieu le 25 mars 2012 (au lieu de septembre habituellement) dans le parc de la Cressonnière.
- b) Urbanisme : Monsieur ORAIN rend compte au conseil municipal, de deux réunions importantes qui ont eu lieu avec le responsable de l'étude « Cœur de Village » et avec un responsable de Loir-et-Cher Logement, pour prévoir un aménagement d'intérêt général dans la zone réservée au P.L.U., au lieu-dit « Les Vignes au Bourg » ainsi que les aménagements aux divers carrefours de la commune.
- c) Travaux : Monsieur FOUCQUETEAU rend compte de la visite de l'atelier communal qui a eu lieu le 14 octobre dernier et des différents points abordés par la Commission Travaux et Urbanisme.
- d) Camping : Monsieur FOUCQUETEAU rend compte de la Commission Camping qui s'est réunie le 22 octobre dernier et des nombreux petits travaux et aménagements qui sont à réaliser avant l'ouverture de la prochaine saison touristique.

## Questions diverses

Ont été abordés les points suivants :

- L'opportunité d'adresser une lettre à la SNCF pour le maintien des horaires actuels
- L'occupation en bordure du chemin des Vallées par les gens du voyage
- Le ménage dans les vestiaires de la salle polyvalente qui n'est pas toujours fait
- La circulation de véhicules en bord de Loire, du côté de la piste cyclable.

***Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 15 décembre 2011 à 20 h 30.***

**Séance levée à 22 h 30.**

Muides-sur-Loire le 4 octobre 2012

La Secrétaire de Séance,

Maryline GAROT

Le Maire,

Bernard CLEMENT